



Acte n° 2024C266

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 26

Pouvoirs : 11

Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 12/12/2024

Le 19 Décembre 2024, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle polyvalente, 3 place Marcel Bonnet à Ambérieux-en-Dombes (01330).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Valérie BOYER, Armand CHAUMONT, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Marcel BABAD (Pouvoir à Marc PECHOUX), Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Ingrid BESSON (Pouvoir à Richard PACCAUD), Carole BONTEMPS-HESDIN (Pouvoir à Gabriel AUMONIER), Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE, Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir à Armand CHAUMONT), Nadia GUYON (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Bruno HENRY, Agathe IACOVELLI (Pouvoir à Nicole DUGELAY), Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Frédéric VALLOS), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir à Yves DUMOULIN), Bernard REY (Pouvoir à Patrick NABETH), Nathalie TISSERAND (Pouvoir à Vincent LAUTIER), Catherine VIGNON (Pouvoir à Valérie BOYER).

Secrétaire de séance : Stéphane BERTHOMIEU.

OBJET : TOURISME – VOIE BLEUE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TRIPARTITE CCDSV / DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE / AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE « DESTINATION 70 »

M. Richard PACCAUD, Vice-Président en charge du Tourisme et du Patrimoine, rappelle au Conseil communautaire que dans le cadre du projet « Voie Bleue. Moselle Saône à vélo » la Communauté de communes a décidé par délibération en date du 24 septembre 2018 (N°2018C94) d'être membre du Comité d'itinéraire qui a été créé à Port-sur-Saône lors du comité de pilotage du 21 novembre 2017. Ce comité d'itinéraire comprend à ce jour 32 membres dont 3 Régions, 1 Métropole, 8 Départements, 1 Agglomération, 19 Communautés de communes.

Pour la période 2018-2020, une convention de partenariat tripartite pour une durée de trois ans a été signée avec le Chef de file du Comité d'itinéraire (le Département de la Haute-Saône) et avec l'Agence de Développement Touristique de ce même département « Destination 70 », qui assure la gestion financière du projet. Compte tenu de la période électorale en 2021, un avenant, renouvelant la durée de la convention pour un an (2020-2021) a également été signé en 2021 (délibération N°2021C17 en date du 28 janvier 2021).

Cette convention a également été renouvelée pour la période 2022-2024 par délibération N°2022C10 du 27 janvier 2022 afin de permettre la mise en place du programme d'actions prévu pour cette période

Le comité d'itinéraire a pour principal objet la mise en œuvre d'un plan d'actions concerté pluriannuel 2025/2027 autour des dimensions Infrastructures et signalisation, Services, Intermodalité, Observation, Communication et promotion. Les objectifs sont le développement de la notoriété de l'itinéraire et de la pratique, en particulier en itinérance, tant au niveau des cibles de proximité, qu'au niveau national et européen (voir projet de convention en annexe).

La convention prévoit une participation financière des membres : 1000 € / an pour les Communautés de communes, 5000 € pour les Agglomérations, 10 000 € pour les Départements et Métropoles et 15 000 € pour les Régions. La durée de la convention est de trois ans, soit de 2025 à 2027 inclus. Le mode d'organisation du Comité d'itinéraire est inchangé (Comité de pilotage, comité technique, chef de filât par le Département de la Haute-Saône et par Destination 70).

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 05/12/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

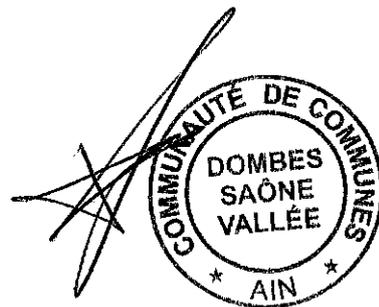
- ✓ **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention tripartite entre la CCDSV, le Département de Haute-Saône et l'Agence de Développement Touristique « Destination 70 » concernant sa participation au Comité d'itinéraire de la Voie Bleue. Moselle Saône à vélo pour la période 2025-2027 ;
- ✓ **D'ATTRIBUER** une subvention à l'EPIC « Destination 70 » de 1 000 € par an ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son Représentant à signer cette convention et toutes pièces s'y rapportant ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2025 et suivants.

A Ambérieux-en-Dombes, le 19/12/2024

Le Secrétaire de séance
Stéphane BERTHOMIEU



Le Président,
Marc PECHOUX



Affichage sous format électronique : 23/12/2024